

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 18-2025

en date du 1^{er} avril 2025

portant sur l'achat de panneaux et de peinture routière

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis de de la société PROZON pour l'achat de 4 panneaux de signalisation Villes et Villages Fleuris, de 2 panneaux de limitation de vitesse, d'un panneau de fin de limitation de vitesse, d'un pochoir arrêt minute et de peinture routière pour un montant hors taxes de 1041.76 euros.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 1^{er} avril 2025

Pierre HACHIN
Maire

